

TELETHON 2019

INSCRIPTION BIVOUAC

L'engouement pour le bivouac ne fait que grandir depuis que nous avons pris la décision d'organiser la Moisson des Crampons en octobre et trop de véhicules accompagnateurs envahissent les bivouacs. Pour continuer à circuler en toute liberté et garantir la sécurité des campeurs, nous avons dû prendre quelques décisions restrictives :

Tous les véhicules se rendant au bivouac devront être enregistrés au préalable sur le site ou sur place à partir du vendredi 18 octobre de 16h00 à 22h00, puis samedi et dimanche.

L'accès au terrain vendredi sera interdit après 22h00.

En cas d'arrivée plus tardive, s'installer provisoirement sur le parking visiteurs tout en bas du terrain.

L'inscription préalable est préférable pour pouvoir bivouaquer, mais l'inscription sur place sera possible.

Il est conseillé de regrouper l'inscription "bivouac" et l'inscription "Moisson des Crampons".

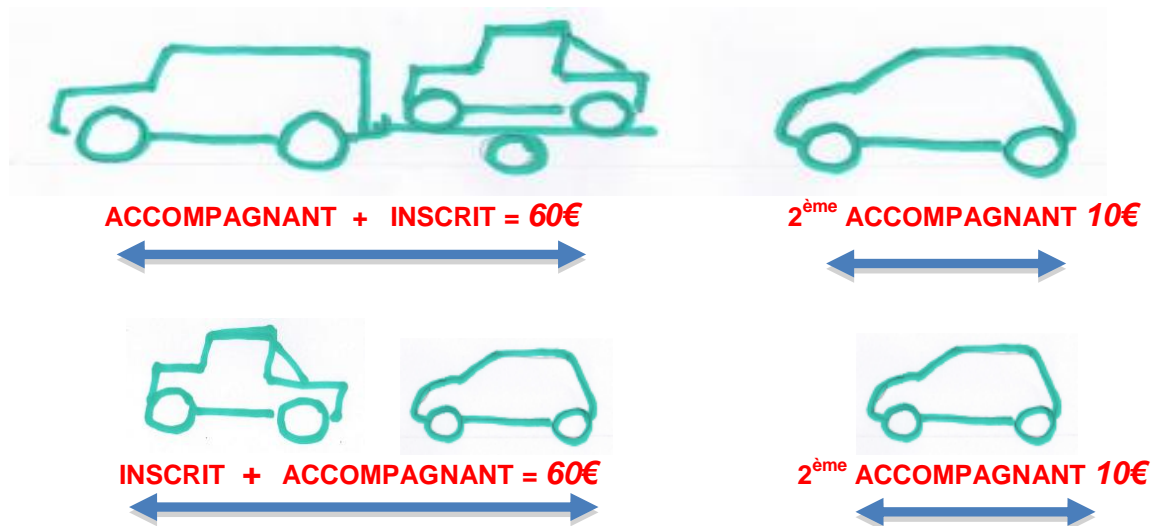
Pour 1 véhicule inscrit (voir descriptifs ci-dessous)

- Véhicule INSCRIT (autocollant 21^e MOISSON DES CRAMPONS)
- Véhicule ACCOMPAGNANT (autocollant BIVOUAC).

Ces autocollants seront apposés de façon bien visible sur le parebrise de ces véhicules.

RAPPEL : seuls 2 véhicules accompagnants sont autorisés sur le bivouac.

Le 1^{er} gratuit, le 2^{ème} payant 10€



Les voitures accompagnatrices en surnombre devront être garées sur le parking visiteurs gratuit à l'entrée, en bas du terrain. Les véhicules accompagnateurs ne pourront circuler qu'entre l'accueil et le bivouac, sur la piste principale.

INSCRIPTION BIVOUAC (Gratuit)

VEHICULE INSCRIT : immatriculation

VEHICULE ACCOMPAGNANT : immatriculation

Nom-Prénom

Véhicule : type et marque :

INSCRIPTION BIVOUAC : 10€

2EME VEHICULE ACCOMPAGNANT : immatriculation

Nom-Prénom

Véhicule : type et marque :

(Joindre 10 € 00 à l'inscription).

Ne rien inscrire dans ce cadre

N°